



**HAL**  
open science

# L'espace public suisse : une incitation à faire évoluer notre conception de la démocratie européenne

Eric Dacheux

► **To cite this version:**

Eric Dacheux. L'espace public suisse : une incitation à faire évoluer notre conception de la démocratie européenne. Catala M., Jeannesson S. et Lamblin-Gourdin A-S. L'Europe des citoyens et la citoyenneté européenne, Peter lang, 2016. sic\_01293214

**HAL Id: sic\_01293214**

**[https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic\\_01293214](https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_01293214)**

Submitted on 24 Mar 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

Pré print du texte portant le même titre paru in Catala M., Jeannesson S. et Lamblin-Gourdin A-S. (dir.), *L'Europe des citoyens et la citoyenneté européenne*. Peter Lang, 2016, pp. 345-362

Comment rendre compte de la spécificité et des difficultés de la construction d'une Europe démocratique ? Il nous semble que la pensée d'Habermas est une bonne base de départ. Mais il nous apparaît aussi que cette pensée doit évoluer à la lumière d'études empiriques menées par les sciences sociales. C'est donc à une lecture critique des thèses d'Habermas sur l'espace public que convie ce texte, en prenant appui sur les premiers travaux d'une thèse sur les spécificités de l'espace public suisse<sup>2</sup>. Précisons que ce texte s'inscrit dans la continuité de quinze ans de recherche sur la construction démocratique de l'Europe qui se sont efforcés de saisir pourquoi les efforts communicationnels de la Commission Européenne (Dacheux, 2004), comme ceux des associations civiques pro européenne (Dacheux, 2000) n'ont pas permis l'avènement d'un espace public européen large et populaire. Ces travaux s'inscrivent résolument dans une épistémologie de la complexité chère à E. Morin invitant le chercheur à relier des connaissances pluridisciplinaires dans un cadre interdisciplinaire et à assumer ses partis pris normatifs<sup>3</sup>, en l'occurrence à peu près les mêmes que ceux de J. Habermas : la construction de l'UE est une expérience démocratique unique et souhaitable, mais elle est aujourd'hui en danger car s'enfonce dans ce qu'il appelle un « fédéralisme exécutif post démocratique » (Habermas, 2011) qui sacrifie la capacité d'autodétermination des citoyens à une gouvernance technocratique. Dernière précision, la pensée d'Habermas étant foisonnante et évolutive, nous nous appuyerons ici, outre l'incontournable « Espace public » (1992), sur l'étude de quatre textes principaux : « Droit et démocratie » (1997),

---

1

Professeur en sciences de l'information et de la communication. Clermont Université, Université Blaise Pascal, EA 4647. Article rédigé avec la collaboration, pour la deuxième partie, de S. Lafon, sur la base de son enquête menée pour sa thèse.

2

Thèse qui a été abandonnée pour des raisons personnelles par notre doctorant S. Lafon, 6 mois avant sa soutenance.

3

Loin d'un positivisme à la Popper, nous pensons, avec Morin, que le chercheur participe à la réflexivité du social, justement en développant une argumentation rationnelle qui explicite ses préférences normatives de manière à favoriser une lecture pleinement critique du travail proposé (Hermès, 2011).

une conférence faite à Dresde en 2006 intitulée « Political Communication in Média Society », le texte de 2001 « Pourquoi l'Europe a-t-elle besoin d'une constitution ? », et enfin, le recueil de texte paru en 2011, « La constitution de l'Europe ». A l'aide de ces documents nous étudierons, dans une première partie, comment Habermas analyse la question de l'espace public européen. Dans une seconde partie, nous relèverons certaines spécificités de l'espace public suisse qui ne concordent pas forcément avec ce cadre d'analyse. Ce qui nous permettra, dans une troisième et dernière partie, de tirer quelques leçons théoriques de cette confrontation entre le cadre habermassien et le cas suisse.

## I- Le cadre habermassien d'analyse de la construction européenne

La difficulté du concept d'espace public provient de son ambiguïté. Tout d'abord, ce terme rend compte d'une réalité sociale historique concrète, mais renvoie à une conception normative de la vie démocratique. Ensuite, il fait référence à une réalité conceptuelle unique, mais s'incarne dans des réalités symboliques et empiriques extraordinairement diverses. Enfin, la plasticité sémantique du concept qui inclut aussi bien les lieux publics que les médias, les assemblées parlementaires ou les espaces de concertation propre à la société civile, transforme le terme "espace public" en une notion valise désignant tout ce qui n'est pas du ressort de la sphère domestique.

### 1.1 Restreindre la notion d'espace public à sa définition originelle

Or, si effectivement, Habermas a popularisé cette notion en l'opposant à l'espace privé, il a également insisté sur les relations étroites existant entre les évolutions au sein de la sphère domestique bourgeoise et la naissance d'un espace public critique littéraire (Habermas, 1992). C'est pourquoi, si l'on veut éviter le dialogue de sourd et entreprendre un véritable travail interdisciplinaire sur cette notion, il convient, au préalable, d'en circonscrire le sens. Pour ce faire, nous nous proposons de revenir à sa définition originelle - celle dont les prémices se trouvent dans deux textes d'Emmanuel Kant parus en 1784<sup>4</sup> - qui fait de l'espace public l'espace de médiation politique au fondement de la démocratie. Ou, pour le dire dans les termes de Lefort (1986), l'espace public est l'espace spécifique à la démocratie qui sépare les gouvernés des gouvernants en faisant du pouvoir, un lieu vide, qui n'appartient à personne. Une telle acception de l'espace public renvoie, à

4

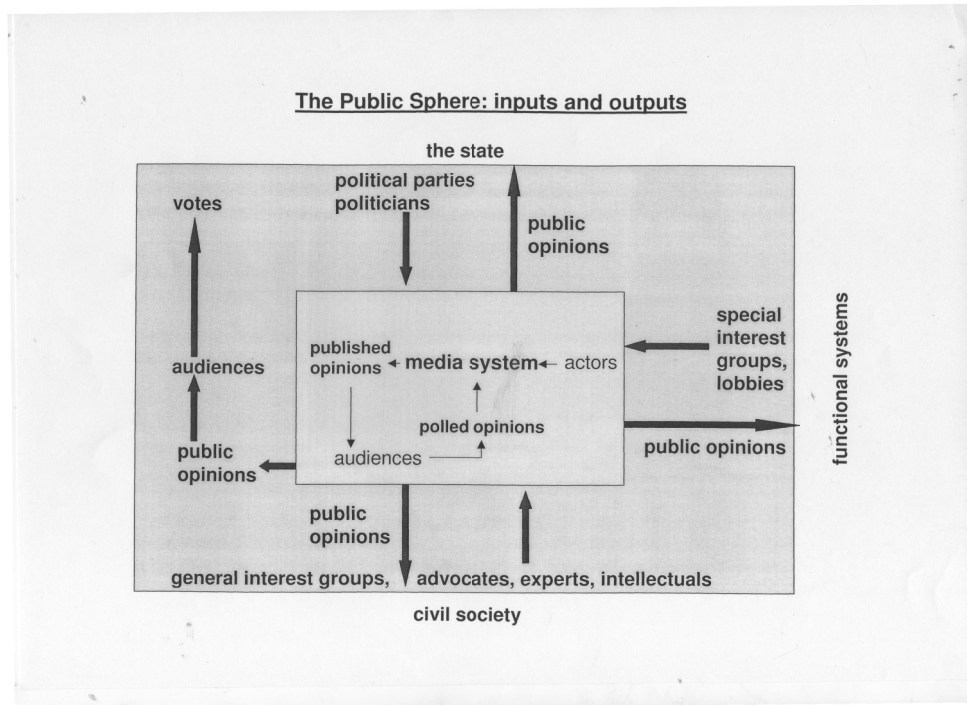
« Idée d'une histoire universelle au point de vue cosmopolitique » et « Réponse à la question, qu'est-ce que les Lumières ? »

travers le concept de « communauté politique » (Tassin, 1991), à celle d'un lien social qui ne se noue pas seulement dans des solidarités primaires endogènes à un groupe culturel, mais qui se construit également dans des solidarités secondaires entre individus appartenant à des groupes culturels différents.

## **1.2. La vision habermassienne de l'espace public**

Dans le cadre d'une rationalité intersubjective, la question qui intéresse Habermas est celle de la légitimité : comment, pour reprendre les termes de Lefort (1986), établir une norme légitime quand la démocratie établit la légitimité d'un débat sur le légitime et l'illégitime ? La réponse à cette question, c'est bien sûr le concept normatif et descriptif d'espace public. La pensée habermassienne véhicule cette normativité car pour lui les citoyens ont des représentations normatives de ce que doit être la démocratie. Sa conception de l'espace public, au sens restreint où nous l'avons précédemment défini, s'insère elle-même dans une synthèse théorique dont les trois composants ne sont pas forcément opposés mais pas non plus spontanément complémentaires. En effet, comme il l'explique parfaitement lui-même (chapitre 7 de « Droit et Démocratie »), sa conception de la démocratie délibérative (et donc sa vision de l'espace public politique) représente une synthèse entre trois visions de la démocratie. La première, libérale, est axée sur les droits individuels, tandis que la seconde, républicaine, est basée sur le devoir de participation politique. La troisième est systémique et met l'accent sur la division inexorable de nos sociétés complexes en sous-systèmes autopoïétiques se régulant indépendamment des citoyens. Au final, selon lui, l'espace public « *ne peut pas se concevoir comme une institution, ni, assurément, comme une organisation [...]. Il ne constitue pas non plus un système; il admet certaines frontières intérieures, mais, vis-à-vis de l'extérieur, se caractérise par des horizons ouverts, poreux et mobiles* » (Habermas, 1997, p.387). Ce qui est une conception riche, mais qui n'est pas toujours simple à représenter (cf. Schéma N°1).

Schéma : l'espace public selon Habermas (Schéma présenté à Dresde, 2006)



### 1.3. Les conditions pour qu'émerge une démocratie européenne

On l'aura compris, dans une vision délibérative de la démocratie, l'existence d'un espace public de taille européenne est indispensable pour qu'émerge une démocratie européenne. Or, si l'UE ne possède pas un espace public européen central, large et populaire, équivalent à l'espace public national des membres de l'UE, il existe des espaces publics européens plus ou moins sectoriels et dépendants des institutions où des acteurs politiques mènent des débats européens sur des questions européennes : plate-forme européenne des ONG sociales, Parlement européen, etc. Il existe également des médias internationaux couvrant le territoire européen dont certains sont créés et/ou financés pour promouvoir la citoyenneté européenne (CaféBabel, Euronews...). Il existe enfin, comme le souligne Habermas lui-même et comme le soulignait J.M. Ferry (1989), une ouverture des espaces publics nationaux aux autres espaces publics que ce soit via de grands événements comme les manifestations contre la guerre en Irak ou via une ouverture progressive des médias aux enjeux de l'Union même si cette couverture médiatique européenne se développe toujours avec un très fort prisme national. (Lettorec, Garcia, 2003 ; Marchetti, 2004). La prise en compte de ces trois éléments ne permet pas de présager de la création d'un espace public européen, mais invite à ne pas

considérer une telle création comme absolument impossible. Cependant, l'existence d'un espace public de taille européenne n'est pas, pour le philosophe allemand, la seule condition. A plusieurs reprises, il insiste sur quatre autres conditions :

-Une constitution européenne votée par référendum pour favoriser ce qu'il nomme un « patriotisme constitutionnel », c'est-à-dire une adhésion politique volontaire à une entité politique détachée en partie de l'appartenance culturelle.

-La création d'une culture politique commune. En effet, Habermas ne croit pas que l'on puisse totalement séparer ethnos et demos, il croit plutôt à la création d'une culture politique commune permettant de faire le pont entre les deux.

-Un système de partis politiques transfrontières. A l'image des Verts européens et du PSE, Habermas plaide pour l'émergence de partis politiques européens qui aient la même configuration et la même appellation d'une élection européenne à l'autre. Ce qui est indispensable à une transnationalisation du débat politique européen.

-Une société civile européenne. Ce sont les débats menés dans le monde vécu, c'est-à-dire principalement au sein des associations de la société civile qui peuvent, en pénétrant dans l'espace médiatique, dynamiser un espace public dominé par le pouvoir et l'argent. Or, une société civile européenne est en voie d'émergence puisque la plupart des secteurs associatifs possèdent leur réseau européen : plate-forme des ONG Sociales, lobby européen des femmes, forum européen des migrants, etc. Cependant, cette émergence reste très sectorisée et limitée aux têtes de réseaux (Dacheux, 2003), même si par l'intermédiaire du dialogue civil et des initiatives citoyennes européennes, l'Union européenne tente accélérer l'émergence d'une société civile européenne. Mais la possibilité qu'une société civile européenne puisse effectivement contribuer à générer les normes européennes est liée, dit Habermas, aux médias. Pour lui, ce qui importe ce n'est pas l'existence de médias européens ayant une très large audience, puisque les médias nationaux couvrent de plus en plus l'actualité européenne ; ce qui importe, c'est qu'ils soient, d'une part, indépendants des pouvoirs politiques et économiques et, d'autre part, réceptifs aux messages de la société civile (Habermas, 2006). La seconde condition est parfois remplie pour certains secteurs de la société civile (les écologistes, les féministes, etc.), mais la première l'est de moins en moins puisque l'on constate une forte concentration des médias dans des multinationales<sup>5</sup>.

---

5

Voir à ce sujet le texte de l'assemblée du Conseil de l'Europe, Résolution 1920 (2013)<sup>1</sup> 'The state of media freedom in Europe', 24 January 2013. <http://assembly.coe.int/ASP/Doc/XrefViewPDF.asp?FileID=19474 Language=EN>

## II- L'espace public suisse<sup>6</sup>

Il n'est bien sûr pas dans notre intention de comparer la démocratie européenne à la démocratie suisse. L'histoire différente et la taille dissemblable des deux identités sont des obstacles difficilement surmontables à une telle comparaison *a fortiori*, dans un espace éditorial aussi restreint qu'une communication scientifique. Par contre, il nous semble intéressant de nous pencher sur les caractéristiques de l'espace public suisse, pays plurilingue, qui bien qu'ayant intégré à son corpus législatif la quasi intégralité des directives économiques européennes, refuse obstinément d'adhérer à l'Union européenne. Une des hypothèses avancée dans le travail de thèse de S. Lafon est que ce refus politique est lié à la différence entre les deux types d'espace public : un espace public dynamique, participatif et conversationnel en Suisse, un espace public largement institutionnel et qui a du mal à s'élargir et à s'approfondir pour l'UE.

### 2.1 Cadre théorique et méthodologique

Dans un article très remarqué, A. Smith (1999) déplore une approche théorique de l'espace public européen qui s'appuie beaucoup plus sur des considérations normatives que sur l'observation attentive des réalités de terrain. Effectivement, les « vues aériennes » de l'espace public ont beaucoup dominé les écrits consacrés à cette notion (Ferry, Thibaud, 1992 ; Télo, 1995 ; Meyer-Bisch, 1999). Face à ces approches manquant de base empirique se sont développées des démarches très descriptives portant sur l'europanisation des mouvements sociaux et leur contribution à la création d'un espace public européen (Balme, Chabanet, Wright, 2002), les rapports conflictuels entre les journalistes européens et les responsables de la communication de l'UE (Le Saec, 2006), ou, plus récemment, l'instrumentation de l'Internet et des réseaux sociaux numériques par la Commission pour développer des débats publics européens (Baboudard, 2011). De notre côté, nous pensons qu'il convient de concilier les deux approches : une approche aérienne pour prendre de la hauteur et voir ce que l'on ne voit pas le nez dans le terrain, une approche empirique pour être au

---

6

Partie rédigée à partir des travaux de S. Lafon et revue par lui.

plus près des réalités perçues par les citoyens. Pour notre part, la recherche de thèse a débuté par une recherche documentaire approfondie sur la Suisse, puis nos hypothèses construites, s'est poursuivie par une enquête d'inspiration ethnographique auprès d'un échantillon, le plus représentatif possible (équilibre homme/femme, âge, présence de tous les cantons, etc.), de citoyens suisses vivants dans leur pays ou à l'étranger<sup>7</sup>. Auprès des cinquante personnes retenues, nous avons menés des entretiens semi directifs en français ou en allemand, d'une durée comprise entre 40 minutes et 1 heure 30, entre avril 2012 et janvier 2013.

## 2.2. Les traits distinctifs de l'espace public suisse

En Suisse, l'espace public national construit historiquement à partir de 1291<sup>8</sup> (date de la signature du Pacte fédéral, véritable pacte fondateur marquant la naissance de la Confédération helvétique, souvent confondu, y compris par les Suisses eux-mêmes, avec le serment de Grütli signé en 1307 sur la prairie du même nom bordant le *Vierwaldstätensee* - lac des Quatre-Cantons -), paraît avoir constitué peu à peu une identité suisse caractérisée par des valeurs communes fondant l'unité nationale. L'affirmation d'une identité commune serait une composante constitutive de l'espace public suisse.

Au fil de la construction historique de la Suisse, les briques de fondation de l'identité suisse (démocratie directe, fédéralisme et neutralité, pour ne retenir que les principales) sont devenues communes à l'ensemble des communautés linguistiques et celles-ci s'expriment aujourd'hui dans les comportements politiques, en particulier au moment des votations populaires. En effet, les citoyens suisses interviennent, de manière régulière, dans un espace public commun à dominante populaire, en ce sens qu'il est marqué par une participation importante des citoyens dans le système politique suisse (nombreux instruments de démocratie directe entraînant de fréquentes votations fédérales<sup>9</sup> : initiatives populaires, référendums ; *Landsgemeinden* : assemblées populaires). Il ne

---

7

Le choix des Suisses de l'étranger n'est pas uniquement dû à la commodité, il est surtout lié à l'idée que le recul réflexif serait peut être plus fort chez les exilés que chez les autres, hypothèse que nos entretiens ont confirmée.

8

Ce qui semble entrer en contradiction avec l'espace public moderne habermassien, lequel apparaît au XVIIIème siècle au sein des Etats-nations (Habermas, 1978). En effet, le cas de la Suisse semble, à cet endroit, proposer une autre conception de la constitution de cet espace, et vient ici relativiser la portée de ce modèle normatif, en présentant une genèse inverse : celle d'un espace public ayant créé un Etat-nation.

9

D'après nos recherches, 342 objets ont été soumis à votation populaire fédérale entre 1971 à 2011.



s'agit pas, ici d'idéaliser la démocratie suisse qui connaît, elle aussi, une montée de la xénophobie et qui voit s'affaiblir ses instances de démocratie directe (Maggi, 2000). Il s'agit plutôt, dans une démarche idéal-typique, d'en identifier des traits généraux distinctifs. Parmi ceux-ci nous retiendrons :

**-Un sentiment national fort malgré la coexistence dans un même territoire de quatre cultures différentes.** Malgré un plurilinguisme et des différences culturelles entre cantons, il existe un fort sentiment d'appartenance helvétique souligné par la plupart des chercheurs et confirmé par nos entretiens. Dans ce sentiment commun d'appartenance, il faut souligner l'importance des mythes, comme le Serment fédéral (historique) de 1291 et le Serment du Grütli (légendaire) de 1307, ce qui va dans le sens des thèses de B. Anderson (1996) sur la communauté imaginée. Le Franc Suisse est lui aussi souvent revenu dans les conversations, bien plus par exemple que la neutralité internationale. De même, la plupart des hommes interrogés souligne l'importance du service militaire dans la constitution de l'identité suisse<sup>10</sup>, importance qui renvoie à la démocratie athénienne où le citoyen était le natif qui était en capacité physique et financière de se battre.

**-Un plurilinguisme apaisé.** Peu de personnes interrogées parlaient les trois langues principales du pays (allemand, français, italien) et toutes étaient loin d'être totalement à l'aise dans la langue non maternelle qu'elle maîtrisait, mais les entretiens n'ont pas fait ressortir de crispations linguistiques et identitaires comme on en rencontre dans d'autres pays européens, comme la Belgique par exemple.

**-La faiblesse d'un espace médiatique commun.** En raison d'une pratique plurilinguistique souvent limitée, d'une construction historique particulière et de l'attachement des Suisses à leur canton, les médias communautaires nombreux tandis que les médias fédéraux sont quasi-inexistants. En effet, alors que la Suisse apparaît comme un pays hypermédiatisé<sup>11</sup>, notre étude (littérature scientifique et entretiens) des médias suisses (presse écrite, radio, TV, médias en ligne) nous indique qu'il n'existe pas de presse écrite nationale (commune) en Suisse, et peu de médias en ligne transrégionaux (linguistiques)

---

10

Extrait d'entretien avec François B. (canton de Zürich) : « Ce qui fait que le citoyen suisse est différent, me semble-t-il, c'est qu'il a peut-être un plus grand sens des responsabilités. Il est habitué à décider dans sa commune, son canton. Les gens sont associés à ce qui se passe dans leur canton, dans leur commune et au niveau fédéral. [...] **L'armée et la formation du citoyen-soldat jouent ici un rôle important, car les Suisses sont très jeunes confrontés aux responsabilités citoyennes envers leur pays** ». C'est nous qui soulignons.

11

S'agissant uniquement de la presse écrite, selon l'Office fédéral de la statistique on trouve en Suisse une centaine de titres quotidiens.

**-L'ancrage de la citoyenneté politique dans les débats publics locaux.** Ancrage qui semble donner une prise au citoyen sur le débat public, prise qui fait cruellement défaut lors des débats européens. Extrait d'entretien avec Jacques (canton de Genève) : *En France, des conversations politiques ont lieu, mais ce sont uniquement des débats d'idées générales, alors qu'en Suisse, grâce au système de démocratie directe construite du bas vers le haut (du canton vers la Confédération) dans notre fédéralisme propre, très peu centralisé et fortement ancrée dans la vie politique suisse, les discussions portent sur des sujets, des objets concrets et sur des décisions réelles* ».

### **2.3 La Suisse : un espace public qui parvient à conjuguer opinion publique et opinion non publique**

Le long processus historique de construction de la Suisse semble avoir forgé une identité suisse singulière, un « sédiment historique » pour reprendre un syntagme habermassien. En effet, dans le chapitre VII de *L'espace public* (1992), le philosophe fait référence à ce type de ciment historique partagé :

*« [...] deux domaines de communication, dont le caractère politique n'est pas à négliger, s'opposent [dans l'espace public] ; d'un côté le complexe des opinions informelles, personnelles et non-publiques, de l'autre celui des opinions formelles, reconnues par les institutions. Les opinions informelles [...] [regroupent] : les évidences culturelles non discutées [...] en général soustraites à la réflexion personnelle ; les expériences fondamentales [peu discutées] propres à toute biographie personnelle, c'est-à-dire les traces persistances des chocs provoqués par la socialisation, et qui restent elles aussi en deçà d'un stade réflexif ([par exemple] les opinions sur la guerre et la paix) ; et les évidences de la culture de masse, constamment discutées, c'est-à-dire les produits passagers du flux continu des informations [reçues par les consommateurs] » (p. 255). Habermas poursuit : « Les évidences produites par la culture de masse ont un caractère à la fois éphémère et plus artificiel si on les compare aux évidences culturelles qui, formant une sorte de sédiment historique, peuvent être rangées sous les catégories d'opinion (au sens d'origine) et de préjugé dont la structure psychosociologique s'est à peine transformée » (pp. 255-256).*

Dans le cas de la Suisse, les évidences culturelles non ou peu discutées décrites par Habermas rassemblent les mythes<sup>12</sup> et les valeurs communes historiquement produites (fédéralisme,

---

12

Ces mythes et symboles communs (la légende de Guillaume Tell, le serment de Grütli, la soupe au lait de Kappel, la destruction des châteaux et le héros Winkelried) contribuent à imprégner et à réaliser l'espace public national suisse. Lorsque les citoyens suisses interviennent dans l'espace public national, leurs décisions sont imprégnées de ces éléments communs. La neutralité semble en faire partie : « La neutralité est devenue un peu un mythe, car en pratique, on est passé à la neutralité dite active adoptée par le Conseil fédéral » (extrait d'entretien avec Dominique K. du canton de Berne).

démocratie directe, consensus), et interviennent de manière inconsciente dans la construction des opinions. Ces éléments peuvent aussi prendre une forme consciente dans les décisions politiques citoyennes.

Extrait d'entretien avec Josiane A. (canton de Vaud) : « En Suisse, je pense qu'il y a un sentiment historique extrêmement fort, cette idée d'avoir tenu tête aux puissances européennes comme les Habsbourg ou la Maison de Savoie. Ce sentiment est aussi fort partout en Suisse, aussi bien dans les cantons montagnards que dans les cantons urbains ou frontaliers des pays européens. Celui-ci a créé une symbolique extrêmement forte chez les citoyens : cette idée que la Suisse s'est construite seule, les bergers ont fait la Suisse. Oui, je crois que c'est ça, il s'agit d'une fierté d'appartenir à un pays qui s'est fait seul ».

Ainsi se sont construits, dans l'histoire commune, un lien symbolique, inconscient, et une culture politique commune<sup>13</sup>, qui relie les différentes communautés linguistiques : la fierté d'avoir bâtie une nation en autonomie. Fierté que ne peuvent partager les citoyens de l'UE, puisque longtemps la démocratie européenne s'est constituée sans eux - ce fut la méthode Monnet -, elle se fait maintenant contre eux, puisque le traité de Lisbonne va à l'encontre des référendums français et néerlandais et que se développe, depuis la politique d'austérité imposée par Bruxelles, un fort mouvement anti européen qui ne remet plus seulement en question la manière dont se construit l'Europe, mais l'idée même de construction européenne.

### **III- Comment l'exemple suisse nous permet-il de repenser la question de la construction démocratique de l'Union européenne ?**

Devant la désaffection des citoyens, l'Union européenne semble avoir pris ce que Sabine Saurugger nomme un « tournant participatif », la reconnaissance institutionnelle des initiatives citoyennes dans

---

13

« Dans un pays où cohabitent de multiples communautés linguistiques et religieuses, le système politique est l'un des rares dénominateurs culturels communs de la Suisse » (Kriesi, 1998, p. 5).

le Traité de Lisbonne, ainsi que les nombreux sites de débats lancés suite à l'initiative « Debate Europe » en 2008 en témoignent. Mais force est de constater que cette invitation à la participation citoyenne ne rencontre pas l'adhésion des citoyens de l'Union. Au contraire avec régularité, les sondages eurobaromètres successifs nous informent d'un fossé grandissant entre ces derniers et les institutions européennes. Dans ces conditions, comment penser le renouveau de la démocratie européenne ? L'exemple suisse suggère trois pistes intellectuelles : faire évoluer notre compréhension de l'espace public, ajouter des éléments politiques aux conditions habermassiennes de mise en place d'une démocratie européenne effective, élargir le cadre conceptuel de la démocratie délibérative.

### **3.1. Une invitation à une nouvelle compréhension de l'espace public.**

Cette enquête, comme d'autres travaux bien antérieurs (Bastien, Neveu, 1999 ; Mercier 2003), montre bien la diversité empirique des arènes politiques constituant un espace public et justifie les dires d'Habermas sur les conceptions normatives de la démocratie défendue par les citoyens eux-mêmes. Par contre, elle suggère de modifier deux points principaux. Premièrement, cette enquête invite à relativiser la place des médias dans l'espace public. Il n'y a pas, comme le rappelle Quéré (1992) de lien génétique entre média et espace public. On peut très bien avoir, comme en Suisse, peu de médias communs et pourtant avoir un attachement à une entité politique qui regroupe plusieurs communautés culturelles. A l'inverse, on peut avoir, comme en Russie, des médias transcommunautés sans pour autant voir émerger un espace public démocratique. Au fond, comme le soulignait lui-même Habermas dans « L'espace public » et comme l'ont démontré les travaux de Lazarsfeld, il s'agit de rappeler, à l'ère des médias de masse et du numérique, toute l'importance dans la formation d'une opinion publique de ce que G. Tarde nommait « la conversation ». Dans un essai intitulé « L'opinion et la foule : L'opinion et la conversation » publié en 1901, il la définit, en effet, comme le « *facteur de l'opinion [...] le plus continu et le plus universel, sa petite source invisible qui coule en tout temps et en tout lieu d'un flot inégal* » (p.48). La notion de conversation chez Tarde doit se comprendre comme « *tout dialogue sans utilité directe et immédiate, où l'on parle surtout pour parler, par plaisir, par jeu, par politesse* » (p. 48). Ainsi, cette conception s'étend bien au-delà de la conversation politique (portant sur les affaires de la Cité). Il s'agit de toutes les conversations quotidiennes (qu'elles soient ou non politiques), ordinaires entre membres d'une communauté humaine, excluant semble-t-il les discussions obligées, car, selon lui, les conversations

qu'il convient de prendre en considération sont les conversations entre citoyens, qu'il qualifie de « *conversations et discussions privées* » (p. 73), par opposition à celles des responsables politiques (parlementaires en particulier), et non pas dans une distinction public/privé qui mettrait en opposition objets publics et objets privés. Dans cette perspective, les médias et les réseaux sociaux numériques ont bien un rôle important, celui de fournir de la matière à converser, mais c'est bien le débat ordinaire entre citoyens qui est le cœur de l'espace public, sans ces conversations quotidiennes, l'espace public reste dominé par des logiques instrumentales. On le voit très bien pour l'Union européenne qui, à l'exception des référendums, ne nourrit pratiquement pas les conversations ordinaires des citoyens ordinaires. Deuxièmement, cette enquête, mais aussi le printemps Arabe, montre que l'espace public n'est pas uniquement un espace de médiation. C'est aussi un espace d'engagement. L'espace public est aussi celui de l'engagement physique, ce qui se perçoit en Suisse à travers le service militaire, mais se lit aussi dans le cas du printemps arabe avec la place Tahrir. Comme le soulignent J. Ion (2001) et T. Paquot (2010), être citoyen c'est aussi mettre en jeu son intégrité physique dans des lieux publics. Il convient donc, dans une approche dialogique popularisée par E. Morin (2004), de penser les complémentarités, mais aussi les contradictions et les antagonistes entre ces deux dimensions de l'espace public : l'engagement et la médiation.

### **3.2 Augmenter le nombre de conditions politiques nécessaires à l'avènement d'une démocratie à l'échelle de l'UE**

L'enquête menée en Suisse vient conforter la vision spécifique du patriotisme constitutionnel que possède Habermas : une culture politique commune permet bien d'articuler *ethos* et *demos*. Mais cette enquête attire l'attention sur des points qu'Habermas ne semble pas assez mettre en avant. Le premier point est l'existence d'un plurilinguisme apaisé. Or, dans les textes étudiés, Habermas parle peu souvent du problème des langues (il soutient le plurilinguisme dans la vie quotidienne et l'adoption de l'anglais dans le travail), mais le débat public passe par un minimum de compréhension réciproque, ce qui est possible quand on a trois communautés linguistiques, beaucoup moins quand on a plus de vingt ! Le deuxième point est l'importance de la monnaie dans la construction d'une identité politique pluriculturelle. Or, si le Franc suisse est le symbole de l'Unité nationale helvétique, l'Euro lui est, en plus d'être le symptôme d'un déficit politique de l'Union, le symbole de la désunion de l'UE puisque des pays ne peuvent pas encore y accéder tandis

que d'autres se refusent absolument d'y rentrer. Troisième et dernier point qui paraît central dans le cas de la Suisse et qu'Habermas n'aborde pas dans les réflexions que nous avons lues sur la démocratie européenne, c'est le nécessaire ancrage dans un espace territorial clairement circonscrit (le canton pour les personnes interrogées). La politique, c'est aussi l'art de gouverner un territoire comme la citoyenneté, c'est aussi l'engagement à défendre un territoire. Or, l'UE refuse dans son traité actuel, de définir ce qu'est un État européen ou d'énoncer quelle est la limite potentielle de l'UE, ce qui ne peut que limiter le sentiment d'appartenance à une entité commune.

### **3.3 Élargir le cadre conceptuel permettant de penser la démocratie délibérative**

La référence souvent exprimée dans les entretiens aux mythes invite à sortir du cadre trop étroit de la rationalité procédurale dans laquelle Habermas pense la démocratie. Il semble plus opportun, dans le sillage de Castoriadis (1975) mais aussi, comme nous y invite Ricoeur (1997), des socialistes utopiques comme Proudhon, de renouer le dialogue entre raison intersubjective et constructions symboliques. En effet, si les médias jouent un rôle clef dans la construction des communautés imaginées contemporaines, il ne faut pas sous-estimer, l'exemple de la Suisse le montre très bien, la persistance et le pouvoir de constructions symboliques non médiatiques comme les mythes qui se transmettent par l'École, les contes, l'art, etc... Autrement dit, il convient de penser ensemble la manière dont se construit l'autodétermination des lois qui nous gouvernent et la façon dont se fabriquent les mythes et les utopies qui sont aussi des manières de donner un sens politique au monde dans lequel nous vivons, d'instaurer une culture politique commune sans laquelle ne peut se développer une démocratie délibérative. Plus frontalement, il convient sans doute de redéfinir la vision de la délibération comme procédure rationnelle permettant de construire le meilleur consensus au profit d'une vision plus simmélienne de la délibération comme conflit intégrateur des points de vues. L'exemple de la démocratie Suisse comme l'exemple du référendum européen (Kaelbe, 2007) montrent clairement que c'est la passion pour l'enjeu du débat qui pousse les citoyens à s'informer et à se mobiliser. Il convient donc de s'éloigner de la définition habermassienne de la délibération : un échange langagier rationnel entre égaux qui, sous certaines conditions éthiques qui doivent impérativement être respectées, permet un accord consensuel. Plus précisément, trois points essentiels d'une telle définition doivent être effectivement remis en question. Premièrement, l'égalité des acteurs n'est que formelle, elle n'est pas réelle. Pour intervenir dans un débat, les acteurs n'ont ni les mêmes ressources symboliques, ni les mêmes

capacités communicationnelles, ni le même poids social. Si chacun est censé pouvoir intervenir librement, la parole de certains acteurs pèse souvent plus que d'autres. Ensuite, une communication à visée politique n'est jamais totalement rationnelle. Même dans une discussion à visée rationnelle, il y a toujours, comme le rappelait Aristote, une part de rhétorique, de mise en sens visant à renforcer l'impact de l'argument. De même, la passion anime les parties prenantes qui cherchent plus souvent à convaincre qu'à découvrir collectivement la solution la plus rationnelle. Dans cette perspective, la démocratie est plus un conflit intégrateur au sens de Simmel (2005) qu'une procédure délibérative au sens d'Habermas. Enfin, et peut-être surtout, le langage n'est qu'un élément de la communication. Dans la communication intersubjective, le sens ne provient pas uniquement du *logos*, des échanges langagiers. La communication non verbale (postures, vêtements, gestes), la situation de communication (disposition des intervenants, bruits extérieurs, dispositifs techniques, etc.) et le contexte (politique, culturel, etc.) sont, eux aussi, producteurs de sens et affectent la compréhension des acteurs. Il convient donc d'adopter une nouvelle définition de la délibération : la construction de normes communes à travers la confrontation de points de vue différents, portés par des acteurs égaux en droit (un homme une voix).

\*\*\*

Au terme de ce travail d'aller et retour entre le terrain (Suisse) et la théorie démocratique européenne telle qu'énoncée par Habermas dans les principaux textes consacrés à cette question, que faut-il retenir ? Comme l'enquête sur la Suisse est limitée et inachevée, il convient de rester prudent et d'attendre d'autres travaux de ce type sur d'autres démocraties pluriculturelles (la Belgique, le Canada, l'Inde, etc.) pour tirer des conséquences définitives sur les évolutions théoriques nécessaires de l'approche habermassienne. Par contre, ce travail montre toute la fertilité de cette approche, puisque c'est en suivant Habermas dans la nécessité de croiser approche normative et sciences sociales, que nous sommes parvenus à faire des propositions conduisant à une évolution de certains concepts habermassiens comme celui de délibération. Il s'agit non pas de penser Habermas contre Habermas comme le suggérait Appel (1992), mais il s'agit plutôt, si on peut oser ce raccourci conclusif et programmatique, de penser Habermas avec les sciences et pour la démocratie européenne.

## Références bibliographiques

- Anderson B., *L'imaginaire national Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, trad. de l'angl. par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, La Découverte, 1996.
- Appel K.O., *Penser Habermas contre Habermas*, Paris, Editions de l'Eclat, 1990.
- Arendt, H., *La Condition de l'homme moderne*, Paris, Calmann-Levy, 1983.
- Badouard R., « Fabriquer des publics en ligne » communication au colloque *Les médiations de l'Europe politique*, MSH, Strasbourg, 2011.
- Balme R., Chabanet D., Wright R., éd., *L'action collective en Europe*, Paris, Éd. Presses de Sciences po/cess, 2002.
- Bastien, Neveu, dir., *Espace publics mosaïques*, Rennes, PUR, 1999.
- Castoriadis C., *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, 1975.
- Dacheux E., *Vaincre l'indifférence : le rôle des associations dans l'espace public européen*, Paris, CNRS éditions, 2000.
- Dacheux E., *L'Europe qui se construit, réflexions sur l'espace public européen*, St Etienne, PUSE, 2003.
- Dacheux E., *L'impossible défi, la politique de communication de l'Union européenne*, Paris, CNRS éditions, 2004.
- Habermas J. *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1992 [première édition en 1962].
- Habermas, J., *Droit et démocratie*, Paris, Gallimard, 1997.
- Habermas J., « Political communication in Media Society », Dresden, *ICA Annual Convention*, 2006.
- Habermas J. , « Conférence de Jürgen Habermas : Pourquoi l'Europe a-t-elle besoin d'un cadre constitutionnel ? », *Cahiers de l'Urmis* [En ligne], 7 | juin 2001, mis en ligne le 15 février 2004, <http://urmis.revues.org/10>
- Habermas J., *La constitution de l'Europe*, Paris, Gallimard, 2011.
- Hermès, *Edgar Morin aux risques d'une pensée libre*, Paris, CNRS éditions, 2011.
- Ferry J.M., « Les transformations de la publicité politique », *Hermès N°4*, Cnrs éditions, 1989
- Ferry J.-M., Thibaud P., *Discussions sur l'Europe*, Paris, Calmann-Lévy, 1992.
- Friedland L.A., Hove T., H. Rojas, « The Networked Public Sphere », *Javnost-The Public*, Vol 13 (2006), N°4, 2006.
- Kaelble H., « The European Public Sphere », *Max Weber Lecture Series*, N°2007/09, 2007.
- Kriesi H, *Le système politique suisse*, Economica, Paris, 1998.
- Ion J. dir, *L'engagement au pluriel*, St Etienne, PUSE, 2001.
- Lefort, C. *Essai sur le politique*, Paris, Seuil, 1986.
- Le Saec O., *Approche systémique de l'Union européenne. Le fonctionnement du système de communications communautaire*, Thèse en sciences de l'information et de la communication, Montpellier, 2006.
- Letorrec V., Garcia G., *L'Union européenne et les médias*, Paris, Éd. L'Harmattan.
- Paquot, T., *L'espace public*, Paris, La découverte, 2010.
- Maggi J., « Prosélytisme, élaboration du conflit et changement d'attitude : études expérimentales autour du débat sur la question des étrangers » Thèse de psychologie, Genève, 2000.
- Magnette P., *L'Europe, l'État et la démocratie*, Bruxelles, Éd. Complexe, 2000.
- Marchetti D., dir., *En quête d'Europe : médias européens et médiatisation de l'Europe*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004.
- MédiaMorphoses, Europe, en quête d'un espace médiatique ? , *MédiaMorphoses*, N°12, 2004



- Mercier A., dir., *Vers un espace public européen ? Recherches sur l'Europe en construction*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- Meyer-Bisch P., « Communauté politique et complexité : la « Nation » européenne », *Hermès*, 23/24, pp. 35-48, 1999.
- Morin E., *Ethique, La méthode T.6*, Paris, Seuil, 2004.
- Quéré L., "L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique", *Quaderni*, N°18, 1992.
- Ricoeur P., *L'idéologie et l'Utopie*, Paris, Seuil, 1997
- Saurugger S., « The Social Construction of the participatory Turn : the Emergence of a Norm in the European Union », *European Journal of Political Research*, N°49, 2010.
- Simmel G., *Le conflit*, Paris, Circée, 2005 (première parution en Allemagne, 1918).
- Tassin E., « Espace commun ou espace public ? », *Hermès*, N°10, 1992.
- Telo M., dir., *Démocratie et construction européenne*, Bruxelles, Éd. De l'Université de Bruxelles, 1995.

Pré print du texte portant le même titre paru in Catala M., Jeannesson S. et Lamblin-Gourdin A-S. (dir.), *L'Europe des citoyens et la citoyenneté européenne*. Peter Lang, 2016, pp. 345-362